



Publié le 22/04/2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

### SEANCE DU 20 AVRIL 2021

#### **OJ N° 033 - Cohésion sociale. Solidarités.**

#### **Dispositif d'accueil des migrants en transit. Convention de gestion du centre Pausa par la Ville de Bayonne pour le compte de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.**

Date de la convocation : 14 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 73

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

#### PRESENTS POUR L'OJ N°033 :

ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, AROSTEGUY Maider, BARANTHOL Jean-Marc, BERTHET André, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BUSSIRON Jean-Yves, CARRIQUE Renée, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ERREMUNDEGUY Joseba, ETCHEGARAY Jean-René, ETXELEKU Peio, FONTAINE Arnaud, GASTAMBIDE Arño, GONZALEZ Francis, HARDOUIN Laurence, HIRIGOYEN Roland, HOJET Muriel, HUGLA David, IDIART Dominique, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Laurent, IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LASSERRE Marie, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MASSONDO Charles, MIALOCQ Marie-Josée, MILLET-BARBÉ Christian, NADAUD Anne-Marie, NARBAÏS-JAUREGUY Eric, OLÇOMENDY Daniel, PARGADE Isabelle, SANSBERRO Thierry, SERVAIS Florence.

#### ABSENTS OU EXCUSES POUR L'OJ N°033 :

ALZURI Emmanuel, ARAMENDI Philippe, BACH Fabrice-Sébastien, BOUR Alexandra, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CASCINO Maud, CHASSERIAUD Patrick, CHAZOUILLERES Edouard, DEQUEKER Valérie, ELISSALDE Philippe, ETCHEVERRY Pello, FOURNIER Jean-Louis, IPUTCHA Jean-Marie, IRIGOYEN Jean-François, KAYSER Mathieu, OÇAFRAIN Gilbert, OLIVE Claude, QUIHILLALT Pierre, ROQUES Marie-Josée, UGALDE Yves.

#### PROCURATIONS POUR L'OJ N°033 :

CARRERE Bruno (pouvoir à ETXELEKU Peio), DARRICARRERE Raymond (pouvoir à MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie), DURAND-PURVIS Anne-Cécile (pouvoir à AROSTEGUY Maider), SAMANOS Laurence (pouvoir à SANSBERRO Thierry).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Joseba ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : Vote électronique

**OJ N° 033 - Cohésion sociale. Solidarités.****Dispositif d'accueil des migrants en transit. Convention de gestion du centre Pausa par la Ville de Bayonne pour le compte de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.**

Rapporteur : Monsieur Arnaud FONTAINE

Mes chers collègues,

Dans un contexte marqué depuis plusieurs années par le renforcement des flux migratoires en direction de l'Europe du Nord, l'Espagne constitue une porte d'entrée privilégiée pour des populations de migrants provenant notamment d'Afrique sub-saharienne.

Depuis plus de deux ans et face à l'arrivée massive de ces migrants à partir de la frontière, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, la Ville de Bayonne et des bénévoles, structurés pour ces derniers au travers d'associations, ont décidé d'agir. Ainsi le centre Pausa a-t-il été mis en place à Bayonne avec une double finalité :

- accueillir transitoirement les migrants (pour une durée de trois jours maximum) et les accompagner dans leur volonté de poursuivre leur parcours migratoire en direction des grandes métropoles françaises et européennes ;
- répondre à une urgence humanitaire et satisfaire leurs besoins les plus élémentaires d'hygiène, de santé et de sécurité pour préserver leur dignité.

Placé sous la responsabilité financière et opérationnelle de la Communauté d'Agglomération, le dispositif a, dès le départ, nécessité une intervention opérationnelle complémentaire et régulière de la Ville de Bayonne, tant pour la réalisation de travaux d'adaptation et de mise en sécurité du site situé quai de Lesseps, que pour la gestion quotidienne de l'activité.

Cette gestion quotidienne impose – et la crise sanitaire l'a démontré – une forte réactivité et la mobilisation de moyens atteignables seulement par une gestion de proximité.

Dans cet objectif, la Ville de Bayonne et la Communauté d'Agglomération souhaitent désormais faire évoluer les modalités de gestion du centre Pausa en les confiant à la Ville de Bayonne, selon les mêmes bases de fonctionnement et avec une poursuite de la prise en charge financière de ce fonctionnement par la Communauté d'Agglomération.

La convention de gestion ci-annexée détaille l'ensemble du dispositif.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Conclure les contrats, conventions, chartes de partenariat avec divers organismes (y compris collectivités et établissement publics) dans le cadre des politiques communautaires, les avenants aux contrats existants et décider de toutes résiliations » ;

Dans le cadre du dispositif d'accueil des migrants, le Conseil permanent est invité à :

- approuver les termes de la convention ci-annexée, relative à la gestion du centre Pausa par la Ville de Bayonne pour le compte de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Envoyé en préfecture le 23/04/2021

Reçu en préfecture le 23/04/2021

Affiché le



ID : 064-200067106-20210420-CP\_20210420\_033-DE

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 1 (MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie)

Ne prennent pas part au vote : 2 (AROSTEGUY Maider, DURAND-PURVIS Anne-Cécile (pouvoir à AROSTEGUY Maider))

Non votants : 3 (DEMARCO-EGUIGUREN Solange, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, PARGADE Isabelle)

Fait et délibéré en séance les jours,  
mois et an que dessus et le présent  
extrait certifié conforme au registre.

  
Siège  
15 avenue Foch - CS 88 507  
64 185 Bayonne Cedex  
05 59 44 72 72

  
Egoitza  
15 Foch Etorbidea - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

  
Sedença  
15 Avinguda Foch - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72